



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 26 septembre 2022

**Présents :** Magali COLOMBERO, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Christiane RICHIER-PEIRETTI, Monique SEVIKIAN.

Stéphanie CHABOURLIN TREMOULU assiste à la réunion.

**Absent excusé :** Véronique PICHON

**Pouvoir :** 1

**Secrétaire de séance :** Christiane RICHIER-PEIRETTI

**Début de séance :** 10h00

- **APPROBATION PV DU 4 JUILLET 2022**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le PV du 4 juillet 2022. Il n'y a pas de commentaires, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV.

- **DELIBERATIONS**

Monique SEVIKIAN demande à ce que soit inscrit en question diverse un point sur les opérations en cours ou réalisées (travaux, montants des factures et financements).

**Demande de FODAC 2022**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la demande de subvention au titre du FODAC 2022 pour le projet suivant : **Infrastructure du village et acquisition d'un véhicule.**

Le plan de financement proposé :

Montant estimatif des travaux H.T : **19 995.33 €**

FODAC 2022 (70%) : 6 008.33 €

Autofinancement de la commune (30%) : 2 575.00 €

Total opération HT (100%) : 8 583.33 €

---

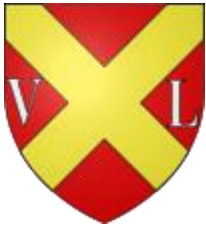
FODAC 2022 (20%) : 2 282.50 €

DETR 2023 (50%) : 5 706.25 €

Autofinancement de la commune (30%) : 3 423.75 €

Total opération HT (100%) : 11 412.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,



**DECIDE** de solliciter l'aide du département au titre du FODAC 2022 ;

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et à signer tous documents y afférents.

**Vote : 6 « Pour »**

### **Modification du règlement de l'eau et de l'assainissement**

Considérant qu'il y a un approfondissement à faire sur ces questions, le Conseil Municipal décide de reporter à une prochaine réunion, vers la Toussaint, ces modifications.

### **Approbation et signature d'une convention d'intervention foncière avec la SAFER**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune a l'opportunité de signer une convention d'intervention foncière avec la SAFER PACA. Cet outil permet de mettre en œuvre sur le territoire communal la veille foncière et l'exercice du droit de préemption de la SAFER ainsi qu'un observatoire foncier.

Grâce à la convention, la commune est informée de toutes les transactions notifiées à la SAFER (ventes de terres agricoles). Elle peut lui demander d'exercer son droit de préemption en vue d'acquiescer le bien concerné pour un motif agricole, environnementale ou en contre-proposition de prix.

Cela permet également à la commune de connaître l'évolution du marché foncier de son territoire.

Coût annuel forfaitaire : 20 euros et ensuite chaque intervention sera facturée. Le Maire demandera un devis afin d'évaluer le tarif annuel de la veille foncière des trois années précédentes qui permettra de fixer la redevance et influera sur cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention entre la commune et la SAFER ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Le Maire demandera un devis afin d'évaluer le tarif annuel de la veille foncière des trois années précédentes qui influera sur cette somme.

**Vote : 6 « Pour »**

### **Demande de DETR 2023**

Monsieur le Maire propose d'effectuer une demande de DETR au titre de l'année 2023 pour le projet suivant : **Infrastructure du village**



Le montant de ce projet est évalué à **11 412.50 euros** et il concernera l'extension du réseau de l'éclairage public et les travaux d'aménagement des zones de stationnement.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DETR (50% maximum) : 5 706.25 €  
Autofinancement (50%) : 5 706.25 €  
Total opérations HT (100%) : 11 412.50 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

**D'APPROUVER** le projet proposé par Monsieur le Maire ;

**D'APPROUVER** le plan de financement présenté ci-dessus ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire et signer tout document y afférent.

**Vote : 6 « Pour »**

- **QUESTIONS DIVERSES**

Collecte des ordures ménagères, menace de suppression du service : Afin de répondre à la situation projetée de la Communauté de Commune du Sisteronais Buëch lors de sa réunion, le Conseil Municipal demande le maintien du service de collecte des ordures ménagères dans les conditions actuelles.

Travaux communaux : Le point sur les travaux et les financements fera l'objet d'une communication au prochain conseil.

Urbanisme : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la déclaration d'ouverture de chantier de Monsieur PUSTEL n'est plus recevable à cause d'un délai dépassé.

La séance est levée à 12h30.

Le Maire,  
Hervé MIRAN

La secrétaire de séance,  
Christiane RICHIER-PEIRETTI